

Département de SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

Le dix-sept septembre deux mil quinze, à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 10/09/ 2015, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire)

Étaient présents : M. DUPARAY Alexandre (Maire), M. CARTIER Christophe, Mme PACAUD Joëlle, Mme JOLY Murielle, M. BLANDIN Michel (adjoints) – Mme LAUVERNIER Dominique – Mme SEGUIN Béatrice - Sophie – M. MAYEL Vincent – M. GRANGER Didier – M. GAVIGNET Emmanuel – M. PERRUSSON Jean Pierre – M. MAINTENON Pierre

Excusés : M. BASTIEN Michaël ayant donné son pouvoir à M. MAINTENON Pierre - Mme BONNAMOUR CLEMENT Sophie

Secrétaire de séance : M. MAINTENON Pierre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 juillet 2015.

IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- **VALIDATION MARCHÉ TRAVAUX VOIRIE**

M. CARTIER Christophe 1^{er} adjoint rappelle les formalités concernant la consultation par procédure adaptée relative aux travaux de voirie

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 21 août 2015

Vu le procès-verbal d'ouverture de plis de la commission d'appel d'offres en date du 10 septembre 2015

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'Oeuvre M. LAMURE Pascal de FONTAINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères (prix des prestations 40 % et valeur technique 60 %) pour la tranche ferme (Rue du Cimetière – Impasse de la Riotte – Rue Morin – Rue Truchot – Chemin des Chti'Bois) à l'

Entreprise EUROVIA BOURGOGNE de CHALON SUR SAONE pour un montant de 28 565.54 € HT.

Conformément à l'article 72 du Code des Marchés Publics, la tranche conditionnelle (Hameau de St Nicolas et cheminement piétonnier Rue de la Rièpe) ne sera pas affermie pour des motifs financiers en 2015.

Autorise M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

- **DEVIS MARQUAGE AU SOL**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis élaboré par la Tournusienne de Marquage (TDM) pour le marquage de

- 3 passages piétons

- la bande de rive cheminement piétons (Route de Messey le Bois)

- la bande centrale des routes Départementales à l'intérieur de l'agglomération

Soit pour un montant global TTC de 7 393.08 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte ce devis et autorise M. le Maire à signer le bon de commande.

- **PLAN PLURI-ANNUEL INVESTISSEMENT POUR ACCESSIBILITE DES BATIMENTS**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, relatif à l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.111-19 à R.111-26 et les articles R.111-19-31 à R.111-19-47 ;

Vu le diagnostic accessibilité réalisé pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public de la commune par la Société SOCOTEC

Vu la demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sur une durée de 6 ans

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ECOLE PRIMAIRE		12 120				
NOUVELLE ECOLE		4 920				
ANCIENNE ECOLE			30 210			
ECOLE MATERNELLE				11 820		
EGLISE				33 330		
SALLE CELARIER					32 100	
MAIRIE	42 645					
GARDERIE						33 376
SALLE DES FETES		49 928				
TOTAL TTC	42 645	66 968	30 210	45 150	32 100	33 376

COÛT TOTAL : 250 449.00 €

Considérant les Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public non conformes aux règles d'accessibilité ;

Considérant que l'Agenda d'Accessibilité Programmée est un outil d'exception qui a pour effet de suspendre la sanction pénale en cas de non-respect de règles d'accessibilité ;

Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à présenter la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée à la Préfecture de Saône et Loire ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

• **DELEGUE AUX AFFAIRES SCOLAIRES**

M. le Maire rappelle au Conseil que Mme BONNAMOUR CLEMENT Sophie déléguée aux affaires scolaires a remis sa délégation et qu'il y a lieu de renommer un délégué.

Le Conseil après en avoir délibéré, nomme donc M. GAVIGNET Emmanuel et dit que celui-ci sera rémunéré dans les mêmes conditions soit 2.75 % de l'indice brut 1015.

• **POINT SUR**

La médiathèque :

Mme SEGUIN Béatrice déléguée informe le Conseil :

- que celle-ci est opérationnelle depuis le 02 septembre dernier et est utilisée par les enfants des écoles dans le cadre des NAP.
- Que la porte ouverte du 12 septembre s'est bien déroulée et qu'au jour d'aujourd'hui elle compte 100 abonnés.
- Qu'une plus-value de 225.00 € doit être validée pour les enceintes. Le Conseil donne son accord.
- Que le programme animations pour 2016 doit être élaboré rapidement car les réponses sont attendues auprès des intervenants.

M. le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé au déménagement.

Les appartements :

M. CARTIER Christophe 1^{er} adjoint informe le Conseil que l'appartement du 1^{er} étage a été loué à M.MERLIN Anthony et sa compagne à compter du 15 septembre et que celui du rez-de-chaussée devrait être loué à compter du 15 octobre par Mme VERJUX Laure.

La rentrée scolaire :

M. GAVIGNET Emmanuel chargé des affaires scolaires informe le conseil :

- Que 83 enfants sont scolarisés.
- Que les NAP se déroulent en 5 groupes au lieu de 4 et qu'il y a 6 intervenants extérieurs.

Mme JOLY Murielle 3^{ème} adjointe informe que le personnel de la commune (5 personnes) intervenant pour les NAP aura une formation de 2 jours à Buxy.

Les travaux église :

M. CARTIER Christophe, 1^{er} adjoint informe qu'il a rencontré l'architecte M. RAYNAUD le 14 septembre et que celui-ci préparera le dossier d'appel d'offres pour le 5 octobre. Ses honoraires sont fixés à 8% pour un montant estimé de travaux de 42 910 € HT (hors subventions).

Le cimetière :

M. BLANDIN Michel, 4^{ème} adjoint informe qu'il a lieu de racheter un totem car 2 cases sur 3 sont vendues et que suite à des plaintes des panneaux empêchant les chiens de divaguer

dans le cimetière devraient être posés afin de respecter les souhaits de chacun.

La communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise :

Mme PACAUD Joëlle 2^{ème} adjoint et déléguée informe le Conseil

- qu'une réunion pour le lancement du PLUI aura lieu à Messey le 02 octobre prochain pour les conseillers municipaux des communes St Boil, Saules, Chenôves, Culles les Roches, Sercy, Santilly et Messey sur Grosne.
- Que le nouveau gymnase est opérationnel et les enfants de Messey peuvent en bénéficier, La communauté prenant à sa charge les frais de transport.
- Que le périmètre de la communauté selon la loi ne doit pas changer mais que cette situation n'est pas définitive.

• QUESTIONS DIVERSES

M. BLANDIN Michel 4^{ème} adjoint informe le Conseil qu'il a assisté avec M. GRANGER Didier à une réunion de l'ONF à LA CHARMEE suivie d'une visite des bois communaux de MONTAGNY les BUXY sur Ponneau et que la vente des bois prévue à BEAUNE le 15 septembre dernier a été annulée et reportée le 28 septembre du fait d'un mouvement de blocage de la part des exploitants forestiers.

M. MAINTENON Pierre délégué à la communication fait le compte rendu de la réunion du 30 août dernier. Les sujets abordés ont été l'élaboration du Champ du Lièvre, la parution est prévue début octobre ainsi que la préparation de la soirée des nouveaux arrivants le 25 septembre prochain.

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- que suite à la démission de M. BACHELET Sylvain en tant que Conseiller Municipal, il y a lieu de le remplacer dans ses délégations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré nomme :

M. BLANDIN Michel comme délégué titulaire au Comité Territorial du SYDESL

M. MAINTENON Pierre comme correspondant défense

M. MAYEL Vincent à la commission voirie et bâtiments.

- qu'il y a lieu de procéder aux ouvertures de crédits suivantes au budget 2015 :

Article 2041582 : + 11 000.00 €

Article 2313 -141 : - 11 000.00 €

- qu'il a reçu le devis du SYNDICAT DES EAUX pour l'achat et la pose d'une borne incendie chemin du Moulin Pacot. Le coût s'élève à 3 485.70 € TTC. Avant de prendre une décision, une visite sur la commune sera effectuée afin de recenser si d'autres sites peuvent en avoir besoin.

- Que les 2 lampes supplémentaires d'éclairage public ont été posées ainsi que les prises guirlandes et que la commande des illuminations d'occasion est arrivée.

- Que le projet de montée en Haut Débit est toujours en cours d'étude.

Mme PACAUD déléguée au CCAS informe que le repas des Anciens a été fixé au dimanche 08 novembre prochain à la salle communale et que le Conseil d'Administration a reconduit sa subvention de 500.00 € au Foyer Rural pour l'arbre de Noël ainsi que l'achat de tickets de cantine pour les familles à faibles revenus.

Mme SEGUIN Béatrice soulève le problème des réfugiés vis à vis de l'engagement éventuel de la Commune.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au jeudi 19 novembre prochain à 20 H 30.

La séance est levée à 23 H 30

